



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA15 13 0163

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA15 13 0164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA15 13 0165

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA15 13 0166

MOTION POUR SOULIGNER LE DÉCÈS DE MONSIEUR DOMENICO MOSCHELLA, CONSEILLER DE LA VILLE DU DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella était membre du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de conseiller de la Ville, du district Saint-Léonard-Est, depuis novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella a été aussi conseiller municipal à la Ville de Saint-Léonard, de 1982 à 1986 et de 1990 à 2001;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella a été aussi commissaire de Saint-Léonard à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, de 1987 à 1998, et à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, de 2002 à 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella a été impliqué, au niveau municipal et au niveau scolaire, à Saint-Léonard, pendant 33 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella a aussi fait sa marque, à Saint-Léonard, comme entrepreneur, homme d'affaires, traiteur et restaurateur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella a été un fier résident de Saint-Léonard, pendant 47 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella et son épouse, Ivana, ont élevé leur famille - leurs deux filles, Diana et Claudia - et leur fils, Tony - à Saint-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Domenico Moschella est décédé, le 23 juin 2015, à l'âge de 67 ans et 4 mois.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista
Madame Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard transmette, par cette motion, ses plus sincères condoléances à la famille de monsieur Domenico Moschella, à la suite de son décès survenu le 23 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1154227012

Le 6 juillet 2015

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire dépose une pétition de citoyens demandant à la Ville de conserver la circulation à double sens sur la rue Colletterte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Huit (8) citoyens font des interventions. À 19 h 43, la période de questions est terminée.

CA15 13 0167

ADHÉRER AU PROGRAMME DE RÉFECTION DES TERRAINS DE BALLE DE MONTRÉAL ET ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT ROYAL POUR LA GESTION GLOBALE ET LA RÉALISATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adhérer au Programme de réfection des terrains de balle de Montréal, d'autoriser la réalisation de projets de réfection de terrains sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, et ce, aux conditions prévues à ce Programme, de s'engager à ce que la vocation des terrains de balle soit maintenue pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire que ceux-ci soient exploités, utilisés et entretenus aux fins pour lesquelles ils ont fait l'objet d'un financement de la Ville et de s'engager à assumer les frais d'exploitation associés aux terrains de balle ayant fait l'objet d'une réfection.

De plus, il est résolu d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal pour la gestion globale et la réalisation de projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1153309005

CA15 13 0168

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU AU PARC LUIGI-PIRANDELLO - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14607.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1155910013 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu au parc Luigi-Pirandello, appel d'offres numéro 15-14607.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1155910013

CA15 13 0169

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 114 975 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA ROBERTO-LUONGO.

ATTENDU QU'Hydro-Québec a exigé l'installation de nouveaux transformateurs engendrant des travaux supplémentaires.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au montant total de 114 975 \$, pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Roberto-Luongo.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1152242006

CA15 13 0170

SOUSSION - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE TABLE DE PING-PONG EXTÉRIEURE AU PARC DELORME - CONTRAT NUMÉRO 200-90 - DESIGN M3BÉTON INC. – 11 727,46 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie DESIGN M3BÉTON INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'une table de ping-pong extérieure au parc Delorme, contrat numéro 200-90, au montant total de 11 727,46 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1153561002

Le 6 juillet 2015

CA15 13 0171

SOUSSION - ORGANISATION DE LA FÊTE DES CITOYENS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 15-14507 - GROUPE ATEL INC. – 48 289,50 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie GROUPE ATEL INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour l'organisation de la fête des citoyens pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 15-14507, au montant total de 48 289,50 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1154227011

CA15 13 0172

SOUSSION - SERVICES D'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LA RÉPARATION MINEURE OU LE REMPLACEMENT DE BOÎTIERS DE SERVICE D'EAU AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES BOÎTIERS DE VANNES DE RUE - CONTRAT NUMÉRO 2015-01 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 58 637,25 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'excavation pneumatique pour la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau ainsi que pour le nettoyage des boîtiers de vannes de rue, contrat numéro 2015-01, selon les besoins et à la demande, aux prix unitaires soumissionnés jusqu'à concurrence d'un montant total de 58 637,25 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1153693005

CA15 13 0173

SOUSSION - RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA ROBERTO-LUONGO - CONTRAT NUMÉRO 102-148 - LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. – 461 241,18 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'accepter la soumission de la compagnie LES ENTREPRENEURS BUCARO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du stationnement de l'aréna Roberto-Luongo, contrat numéro 102-148, au montant total de 461 241,18 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1155910011

CA15 13 0174

SOUSSION - TERRASSEMENT ET GAZONNEMENT POUR MINI-TERRAINS DE SOCCER AU PARC DELORME - CONTRAT NUMÉRO 201-149 - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – 66 334,83 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le terrassement et gazonnement pour mini-terrains de soccer au parc Delorme, contrat numéro 201-149, au montant total de 66 334,83 \$ soit 60 304,39 \$ le prix soumissionné et 10 % pour des travaux imprévus.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1155910009

CA15 13 0175

SOUSSION - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS DE GAZON SYNTHÉTIQUE AU PARC WILFRID-BASTIEN - CONTRAT NUMÉRO 201-150 - SERVICES DEBKOSKI INC. (PROFIELD) – 132 537,43 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie SERVICES DEBKOSKI INC. (PROFIELD), le seul soumissionnaire conforme, pour la construction d'un terrain de tennis de gazon synthétique au parc Wilfrid-Bastien, contrat numéro 201-150, au montant total de 132 537,43 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1155910010

CA15 13 0176

SOUSSION - CONSTRUCTION DE L'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI - CONTRAT NUMÉRO 201-151 - NÉOLECT INC. – 180 069,25 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie NÉOLECT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de l'éclairage sportif au terrain de baseball du parc Giuseppe-Garibaldi, contrat numéro 201-151, au montant total de 180 069,25 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1155910012

CA15 13 0177

SOUSSION - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU STADE HÉBERT - CONTRAT NUMÉRO 300-139 - NORGEREQ LTÉE – 1 247 757,45 \$.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie NORGEREQ LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert, contrat numéro 300-139, au montant total de 1 247 757,45 \$.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1150391005

CA15 13 0178

SOUSSION - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION LOCAL DE DÉPLACEMENTS - CONTRAT NUMÉRO SP-85 - CIMA+ S.E.N.C. – 56 107,80 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la soumission de la compagnie CIMA+ S.E.N.C., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour les services professionnels dans l'élaboration d'un Plan d'action local de déplacements, contrat numéro SP-85, au montant total de 56 107,80 \$.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1153385035

CA15 13 0179

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À LA CORPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS LE PROGRAMME SOUVENIR.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à la Corporation de football junior de St-Léonard (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans le programme souvenir.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1154227009

CA15 13 0180

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 71 701 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2015, AFIN D'ASSURER LA COORDINATION DE LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) DE LA ZONE VIAU-ROBERT.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 71 701 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2015, afin d'assurer la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1153309009

CA15 13 0181

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 31 113 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION LOCALE, CONCERTATION SAINT-LÉONARD, EN GUISE DE RENOUELEMENT DU FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2015-2016 CONFORMÉMENT AUX PARAMÈTRES DE L'INITIATIVE MONTRÉLAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 31 113 \$ à la table de concertation locale, Concertation Saint-Léonard, en guise de renouvellement du financement pour la période 2015-2016, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1154227005

CA15 13 0182

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 12 500 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR DES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES EN SÉCURITÉ URBAINE À L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD EN 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 12 500 \$ à Concertation Saint-Léonard pour des interventions préventives en sécurité urbaine à l'arrondissement de Saint-Léonard en 2015.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1154227004



CA15 13 0183

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR SON PROJET DE DIX (10) MARCHES EXPLORATOIRES SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2014-2017 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de dix (10) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.16 1154227010

CA15 13 0184

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2015.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1150512014

CA15 13 0185

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1154821006

Le 6 juillet 2015

CA15 13 0186

AUTORISER DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES TOTALISANT 2 724 000 \$ ENTRE DIFFÉRENTS PROJETS DE COMPÉTENCES LOCALES INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2015-2016-2017 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser les virements budgétaires totalisant 2 724 000 \$ entre différents projets de compétence locale inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1150512015

CA15 13 0187

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD À ORGANISER DES ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES DU 17 AU 23 AOÛT 2015, INCLUANT LA FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE DOLLIER ENTRE LES RUES JEAN-TALON EST ET DE LOYOLA, LE 22 AOÛT 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard (SDC) à organiser des activités promotionnelles du 17 au 23 août 2015, incluant la fermeture partielle de la rue Dollier entre les rues Jean-Talon Est et de Loyola, le 22 août 2015 de 7 h à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1153269002

CA15 13 0188

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS, DU 1ER JUIN 2014 AU 31 MAI 2015 INCLUSIVEMENT, PAR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste des contrats octroyés, du 1er juin 2014 au 31 mai 2015 inclusivement, par l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1150512012



CA15 13 0189

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Saint-Léonard et d'approuver la publication du texte dans un journal diffusé dans l'arrondissement plutôt que sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.06 1150512013

CA15 13 0190

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-339 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LE TOIT ET LES CÔTÉS D'UN PAVILLON DE JARDIN (GAZEBO) ET PERMETTRE SON INSTALLATION AU-DESSUS D'UN BAIN À REMOUS (SPA).

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 juin 2015;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est modifié par rapport au premier projet adopté lors de la séance du 1er juin 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juin 2015 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-339 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les dispositions relatives aux matériaux autorisés pour le toit et les côtés d'un pavillon de jardin (gazebo) et permettre son installation au-dessus d'un bain à remous (spa).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1153385024

CA15 13 0191

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-340 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LA DATE RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN ABRI D'AUTO SAISONNIER.

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 juin 2015;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté lors de la séance du 1er juin 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juin 2015 et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-340 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier la date relative à l'installation d'un abri d'auto saisonnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1151462006

CA15 13 0192

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2195-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE DU PARC LUIGI-PIRANDELLO, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2195).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 1er juin 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2195-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Luigi-Pirandello, aux fins d'une cour d'école (2195).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1153022010

CA15 13 0193

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2204-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, SOIT UNE PARTIE DU PARC LADAUVERSIÈRE, AUX FINS D'UNE COUR D'ÉCOLE (2204).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 1er juin 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;



ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2204-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement autorisant l'occupation du domaine public, soit une partie du parc Ladauversière, aux fins d'une cour d'école (2204).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1153022012

CA15 13 0194

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2207-3 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2015) (2207).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement présenté lors de la séance du 1er juin 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2207-3 intitulé : Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (2207).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1153022009

CA15 13 0195

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2039-1, 2056, 2058, 2072, 2075, 2077, 2090, 2098, 2099, 2102, 2104, 2105, 2120, 2121, 2122, 2124, 2130, 2139, 2140, 2151 ET 2161.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en pièce jointe;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Le 6 juillet 2015

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements, à l'exception des règlements numéros 2075, 2077 et 2151, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en pièce jointe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard modifie ces règlements en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » à l'Annexe 1;

Que l'arrondissement informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe 1 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'Annexe 1;

Que l'arrondissement demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'Annexe 1;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

Annexe 1
Règlements à fermer – Arrondissement de Saint-Léonard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1150512011

CA15 13 0196

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7335-37, RUE DE CÔME - LOT NUMÉRO 1 124 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.



ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 mai 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé aux 7335-37, rue de Côte, lot numéro 1 124 930 du cadastre du Québec, dans la zone H01-15.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-15, soit réduite à 4,62 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1153385029

CA15 13 0197

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 5074, RUE ANTONINO-SPADA - LOT NUMÉRO 4 874 486 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 mai 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé au 5074, rue Antonino-Spada, lot numéro 4 874 486 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la bande de verdure d'une largeur minimale de 1 mètre, exigée à l'alinéa b) de l'article 6.1.6.1, soit réduite à 0,60 mètre entre le long de la piscine creusée prévue en cour arrière, sur une longueur de 6,10 mètres, et le long de la limite arrière du lot.

De plus, il est résolu d'assujettir cette dérogation aux conditions suivantes :

1. qu'il y ait une distance minimale de 1,60 mètre entre la paroi de la piscine et le balcon situé en cour arrière;
2. que la bordure de la piscine longeant la ligne arrière du terrain ait une largeur maximale de 0,30 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1153385032

Le 6 juillet 2015

CA15 13 0198

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 4550-60, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOT NUMÉRO 1 122 215 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 juin 2015;

ATTENDU QUE la structure du mur de la tour située en cour latérale et accueillant le monte-charge ne peut supporter de la maçonnerie solide.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment situé aux 4550-60, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 122 215 du cadastre du Québec, dans la zone C04-08.

La nature des dérogations est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide exigé pour la surface totale des murs extérieurs d'un bâtiment, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, prescrit à l'article 6.2.9.1, soit réduit à 79,5 % minimum;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide exigé pour la surface de tout mur donnant sur une rue, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, prescrit à l'article 6.2.9.1, soit réduit à 40 % minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1153385034

CA15 13 0199

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-03/C05-16 - 4725-55, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN - LOTS NUMÉROS 5 478 715 ET 4 795 426 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE le promoteur a avisé l'arrondissement qu'il abandonnait le projet de garderie sur le site.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



D'interrompre toutes les procédures entreprises en vue de l'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), d'une résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-03/C05-16 visant à autoriser l'usage « garderie », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 4725-55, boulevard Métropolitain, lot numéro 5 478 715 du cadastre du Québec, et un terrain de jeux accessoire à cette garderie en partie sur le lot numéro 4 795 426 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1153385022

CA15 13 0200

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2015-02/I12-16 - 6041-65, BOULEVARD DES GRANDES-PRAIRIES - LOT NUMÉRO 1 333 346 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2015;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 1er juin 2015.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2015-02/I12-16 visant à autoriser l'usage « institution d'enseignement : école de métiers de l'industrie », sur le terrain actuellement occupé par le bâtiment situé aux 6041-65, boulevard des Grandes-Prairies, lot numéro 1 333 346 du cadastre du Québec.

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 333 346 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au certificat de localisation préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, le 17 février 2015, joint à son annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation d'un bâtiment aux fins de l'usage « institution d'enseignement : école de métiers de l'industrie » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à la grille des usages et normes de la zone I12-16 quant aux usages autorisés du Règlement de zonage numéro 1886.

SECTION III CONDITIONS

3. Seule une institution d'enseignement spécialisée dans l'enseignement des métiers de l'industrie est autorisée sur le territoire visé à l'article 1.

Le 6 juillet 2015

4. Toutes les opérations reliées à l'exploitation d'un usage sur le territoire visé à l'article 1 doivent être conformes aux interdictions suivantes :
 - a) ne causer ni fumée (sauf celle émise par le système de chauffage), ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni vibration, ni bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit de la rue aux limites du terrain;
 - b) n'émettre aucune chaleur émanant d'un procédé industriel qui serait ressentie hors des limites du terrain;
 - c) ne pas présenter un danger important d'explosion ou d'incendie.
5. Les déchets solides et liquides dangereux ou polluants doivent être traités par une compagnie spécialisée dans le transport et le traitement de ces déchets.
6. La demande de certificat d'autorisation doit être déposée dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.
7. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
8. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

Annexe A

Certificat de localisation daté du 17 février 2015 et préparé par monsieur Robert Katz, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1153385021

CA15 13 0201

NOMINATION DE MONSIEUR GILLES RAINVILLE, DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT, À TITRE DE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De nommer monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153022013



CA15 13 0202

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 10 JUIN 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1153385036

CA15 13 0203

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD TENUE LE 28 AVRIL 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard tenue le 28 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1150512016

CA15 13 0204

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - MAI 2015.**

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1150539006

CA15 13 0205

DÉPÔT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'EAU DU RAPPORT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010), POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De déposer à la directrice du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour la période de janvier à décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1153693004

CA15 13 0206

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 20 h 08, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2015.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement